



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 7 juin 2024

Date de convocation : 31 mai 2024	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 8/ Votants : 12	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i>- Madame ANSTETT Anne-Marie – 2^e adjointe au Maire- Monsieur LACROIX Eddy – <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur CURNILLON Jean Philippe – <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur BLANC David – <i>Conseiller municipal</i>- Mme GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale</i>- Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal</i>	
Membre de l'assemblée délibérante absent excusé et représenté: <ul style="list-style-type: none">- Monsieur MESSAGER Christian – <i>Conseiller municipal</i> – pouvoir donné à M. CURNILLON Jean Philippe- Madame RAMELET Marie-Odile – <i>Conseillère municipale</i> – pouvoir donné à Mme ANSTETT Anne-Marie- Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale</i> – pouvoir donné à M. LACROIX Eddy- Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i> – pouvoir donné à M. BLANC David.	
Membre de l'assemblée délibérante absent et non représenté : <ul style="list-style-type: none">- Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i>	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du précédent procès-verbal
2. Intervention à 19h15 de M. Benoit Outrey (EPAGE Seille et affluents) sur, en particulier, le cours d'eau Le Sedan
3. Tenue du bureau de vote
4. Comptes rendus de réunions et informations diverses
5. Questions diverses.

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

Est prévue à l'ordre du jour, l'intervention d'un technicien en charge de la gestion des cours d'eau au sein de l'EPAGE Seille et Affluents (Etablissement Public d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau). Cette intervention se fera en 2^e partie de réunion

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :

M. le Maire rend compte de la rencontre d'une personne intéressée par l'achat de la Maison Buccelato. Il fait connaître sa position et fait savoir qu'il a fait une proposition d'achat directement au service des domaines. M. le Maire avait, suite au dernier Conseil Municipal, informé ce service du maintien de l'intérêt de la commune pour l'emplacement réservé.

Il a dernièrement écrit au service des domaines, pour les informer de l'avis favorable de la Commune à cette candidature pour l'achat de la maison d'habitation. Nous sommes actuellement en attente de la réponse de l'organisme.

M. le Maire informe également qu'il prendra rapidement la décision de l'entité avec laquelle conventionner pour la gestion de la prolifération des chats.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 03 mai 2024, présenté aux élus municipaux, est approuvé à *L'UNANIMITÉ*.

2. Tenue du bureau de vote

Dimanche 9 juin prochain se tiendra un scrutin d'élections européennes.

Sur 38 candidats annoncés, 20 bulletins de vote ont été reçus, et disposés à la salle des fêtes, lieu de vote pour ce scrutin.

3. Questions diverses

Mme Anne-Marie ANSTETT informe des réponses favorables de soutien financier reçues pour l'action de création d'un lieu de préservation de la biodiversité : 8000 € de la Région, et 4 200 € de l'Etat. Le CPIE est l'intervenant principal pour ce projet, en animation de terrain, puis en organisateur d'actions à mener, et/ou d'investissements à réaliser.

M. Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint de la Commune et Vice-Président à la Communauté de Commune informe du démarrage prochain de travaux à la médiathèque, en toiture, et en isolation afin d'améliorer la performance énergétique, et rendre l'utilisation du bâtiment plus agréable.

Il cite également la tenue une fois par mois d'une permanence France Service dans ces mêmes locaux. C'est également là qu'ont lieu des activités pour les tous petits dans le cadre du Relai d'Assistantes maternelles.

Les différents utilisateurs de la médiathèque pourraient aussi bénéficier d'un jardin de lecture, prévu à l'arrière du bâtiment, et qui communiquerait avec l'espace biodiversité de la commune.

M. le Maire informe qu'une réunion de concertation se tiendra avec les deux professionnels retenus : pour rénovation de la façade de la salle des fêtes (Jérôme Vittori) et pour la création de la fresque (Nathalie NOVI).

M. le Maire cite également la fin des travaux dans les appartements communaux. Les diagnostics de Performances énergétiques ont été demandés.

4. Intervention de M. Benoit Outrey (EPAGE Seille et Affluents) sur les travaux projetés au niveau de la Madeleine et de ses affluents

La parole est passée à M. Benoit Outrey, technicien rivière, pour la présentation du diagnostic réalisée par le bureau d'étude Téléos pour le compte de l'EPAGE, sur le cours d'eau de la Madeleine.

Il souhaite recueillir le sentiment des élus, suite à sa présentation. Des mesures sont à prendre pour revenir à une bonne qualité de l'eau.

Le Périmètre concerné est: tout le bassin de la Madeleine, soit 11 communes, 70 km de rivière et de petits affluents. Dont 13 km sur la Madeleine, 13.7 km sur le Sedan, et 6 km sur les Mourraches.

L'EPAGE a souhaité, tout reprendre et croiser les données, pour déterminer les raisons de cette mauvaise qualité d'eau dans ce cours d'eau. La phase de diagnostic ainsi réalisée présente : les constats, la recherche des causes de dysfonctionnement et des propositions de solutions adaptées.

la Mission globale de l'EPAGE se déroulera en 6 phases :

- 1 Diagnostic, et avant-projet de restauration des cours d'eau
- 2 Rencontres et négociation avec les différents acteurs
- 3 Développement du projet, définition des linéaires d'arbres à couper.
- 4 Rédaction et instruction du dossier réglementaire
- 5 Consultation des entreprises
- 6 Travaux et suivi

La Madeleine est clairement identifiée au niveau du SDAGE comme masse prioritaire. L'objectif est de lui faire atteindre un bon état écologique d'ici 2027, qu'il y ait des poissons, des insectes, la biodiversité, un bon état de végétation, ...

Le peuplement piscicole est perturbé en raison d'un mauvais état physique des cours d'eau, il n'y a plus les espèces attendues, les habitats sont détruits, les lits de rivière creusés.

Les Causes après analyse en sont : un mauvais état physique des cours d'eau, de nombreuses atteintes morphologiques avec ;

- Du curage qui a modifié le profil des rivières : l'eau coule de façon beaucoup plus rapide,
- Des coupures de méandre pour rendre les champs plus faciles à exploiter,
- Du drainage pour favoriser les cultures (des archives remontant à 1863 ont été trouvées, et de telles pratiques avaient encore cours ces dernières décennies).

Si on ne retient pas d'eau sur le territoire, les captages d'eau potables ne fonctionneront plus, et la distribution en eau potable pourrait subir des conséquences.

Il faut œuvrer à retrouver un cours d'eau sinueux. Une restauration globale du réseau des cours d'eau est justifiée.

OPPORTUNITES DE RESTAURATION : Un choix est fait selon des critères retenus : écoulement de l'eau, qualité de l'eau, espace latéral disponible, facilités foncières.

Sur les secteurs voisins, sont cités :

le ruisseau des Mourraches à Saint Didier

la source de la Madeleine au Pin il y a aussi un projet ambitieux, en attente pour l'instant.

Sur Plainoiseau, M. le Maire soumet à délibération de son Conseil Municipal les différents tronçons proposés pour travaux :

« VU la problématique présentée, l'état écologique de la rivière La Madeleine, et la mise en évidence de ses nombreux dysfonctionnements

Considérant les axes de travail de l'EPAGE pour retrouver un cours d'eau sinueux avec méandres,
Considérant les axes de restauration définis : Préserver la qualité de l'eau, Restaurer la morphologie des cours d'eau, reconstituer la ressource en eau, et,

VU les opportunités présentées ci-après :

SEDAN 1 : linéaire actuel 650 m, projeté 1200 m (Jonay jusqu'au Centre équestre)

Reméandrement dans le fond de la vallée

Comblement du lit actuel

Effacement des plans d'eau artificiels et reprofilage du fond de la vallée.

Le travail sur ce tronçon est mis en attente car il concerne un grand nombre de propriétaires, et serait long.

SEDAN 2 : linéaire actuel 700 m, projeté 900 m (Centre équestre jusqu'au VC1 (Plainoiseau - l'Etoile))

Reméandrement dans le fond de la vallée

Comblement du lit actuel

Effacement des plans d'eau artificiels et reprofilage du fond de la vallée. Talutage des berges

Un foncier plus facile, avec 4 propriétaires.

SEDAN 3 : linéaire actuel 1750 m, projeté 2600 m (de VC1 (Plainoiseau - l'Etoile) jusqu'à la limite communale)

Reméandrement dans le fond de la vallée

Comblement des fossés de drainage

Comblement du lit actuel

Une dizaine de propriétaires à contacter.

Après avoir écouté la présentation, et avoir pris connaissance des interventions envisagées, le Conseil Municipal, se prononce favorablement par 12 voix, pour les travaux proposés des tronçons SEDAN 2 et SEDAN 3.

Le Conseil Municipal est informé que des études complémentaires seront lancées, pour finaliser les travaux à mener et que les rencontres avec chaque propriétaire riverain se feront avec le représentant de la commune ».

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire, remercie M. Benoit Outrey pour sa présentation, les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20H10.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,
Daniel BONDIER

Le 1er adjoint au Maire
Secrétaire de séance,
Eddy LACROIX

